

1^o janvier 2005

**MISSION DE L'AUMONIER ET DE L'ANIMATEUR(TRICE)
DE LA VIE SPIRITUELLE ET CHRETIENNE
DU GROUPE LOCAL.**

Sa mission se situe dans le cadre du Projet éducatif et des Statuts canoniques du mouvement des Scouts et Guides de France.

Extraits des Statuts canoniques

Les chefs et cheftaines sont reconnus dans leur mission d'éducateurs comme responsables. Ils vivent par leur engagement un chemin personnel et solidaire qui les situe en acteurs de la Société et de l'Eglise. Ils sont les premiers acteurs de la mission éducative de l'Association, en communion avec l'Eglise.

La vie d'équipe, les stages de formation, leur accompagnement par des cadres responsables les aident à assurer cette mission.

Article 3

Les chefs, cheftaines et cadres du mouvement sont ensemble et personnellement responsables de l'animation spirituelle auprès des jeunes et des enfants. L'Association veille à ce que dans chaque unité cette mission soit assurée.

Article 6

Dans chaque groupe local et chaque territoire (cf. articles 40 et 45 du règlement intérieur), un aumônier (prêtre ou diacre) et/ou un (e) animateur (trice) de la vie spirituelle et chrétienne sont membres de l'équipe.

Article 8

L'aumônier et/ou l'animateur (trice) de la vie spirituelle et chrétienne du groupe local sont nommés dans le mouvement par l'aumônier et/ou l'animateur(trice) de la vie spirituelle et chrétienne du territoire sur proposition du (de la) responsable du groupe local. L'aumônier du territoire en informera l'évêque. ou le supérieur religieux

Article 9

Le groupe local se relie habituellement à une communauté chrétienne, paroisse, établissement scolaire. Il participe ainsi à la vie de cette communauté chrétienne. Les responsables du groupe local et les responsables des communautés chrétiennes veilleront à ce que ce lien soit effectif.

Article 10

Le mouvement s'engage à accompagner la formation chrétienne et à nourrir la vie spirituelle des chefs, des cheftaines et des cadres. Il appelle des laïcs à la mission «d'animateur (trice) de la vie spirituelle et chrétienne », il s'assure de leur formation. Il établit un document qui définit leur mission.

Article 11

Le mouvement peut accompagner et préparer, à leur demande, des jeunes aux sacrements d'initiation (Baptême, Eucharistie, Confirmation) en lien avec les communautés chrétiennes locales. Il propose une pédagogie à l'engagement baptismal.



L'aumônier, l'animateur(tric) de l'animation spirituelle du groupe local fait lui-même un chemin de croyant par le service qu'il accomplit et découvre la spiritualité du témoin de la Foi. (Abraham, Samuel, Isaïe, Jean Baptiste, Marie, Paul...).

.../...

ANIMATION SPIRITUELLE ET CHRETIENNE DU GROUPE.

Membre d'une équipe éducative, en lien avec le responsable du groupe, il facilite la vie de l'équipe et la relecture de l'action du groupe.

Il contribue à la formation des chefs et des cheftaines et accompagne la préparation et la célébration de leur engagement.

Il propose des temps de ressourcement spirituel.

Il s'associe des personnes pour l'aider dans sa mission. (prêtre-laïc)

Il participe au conseil du groupe local, communauté éducative locale.

Il se situe selon son ministère dans l'Eglise, prêtre, diacre, religieux(se), laïc.

Il situe l'action du groupe dans la vie paroissiale locale, et la pastorale des jeunes.

Il crée des liens entre les membres du groupe et les responsables pastoraux Conseil pastoral, aumôneries et mouvements de jeunes...).

ANIMATION AUPRES DES MAITRISES

Il prend du temps pour connaître les maîtrises, entendre leurs questions, et se mettre à leur service.

Il aide les maîtrises à relire leur action à la lumière de l'Évangile.

Il fait connaître les outils indispensables pour présenter l'Évangile, créer un lieu de prière et bâtir une célébration.

Il accompagne des temps de promesse, de célébration, des unités.

Il participe à des temps de l'unité selon ses disponibilités et connaît la pédagogie de la foi propre à chaque tranche d'âge.

Il est attentif à ceux qui souhaitent une initiation dans la vie spirituelle et chrétienne et à ceux qui viennent d'autres confessions religieuses.

FORMATION - LIEN

Il connaît la proposition de la dimension spirituelle du Scoutisme fondamental. (C.f : Scoutisme et développement spirituel OMMS et AMGE).

Il connaît le Projet éducatif et les Statuts canoniques du mouvement.

Il connaît les propositions de la foi dans les différentes pédagogies du mouvement.

Il est en lien avec l'aumônier de territoire et fait le point avec lui sur sa mission.

Il participe aux rencontres des aumôniers et animateurs de la foi du territoire.

Il participe à des formations dans le mouvement et dans la vie diocésaine.

Il sait faire équipe et se forme à l'écoute de la diversité de la demande religieuse.

Il est ouvert aux questions de l'inter-religieux et de l'accueil de jeunes non-croyants.

Il a le souci de faire connaître, avec l'équipe de groupe, la proposition éducative, spirituelle et chrétienne du mouvement au plus grand nombre de jeunes.